



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 108560

Texte de la question

M. Christian Ménard souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'évolution du dossier des sépultures des 1 297 marins français morts à Mers el-Kébir, en Algérie. Après le vandalisme et la dégradation de leurs tombes, et malgré les efforts déployés pour remettre ce lieu en état, de plus en plus d'anciens combattants et d'associations les représentant souhaitent un rapatriement pur et simple des restes de ces soldats pour leur offrir, sur le sol français, une sépulture décente. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position quant à ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que depuis la fin de l'année 2005, le dossier du cimetière de Mers el-Kébir a connu une évolution substantielle. En 2005, un partenariat a été établi avec les autorités locales pour assurer la sécurité du site et sa restauration définitive. Ce préalable a conduit au lancement, à l'été 2006, du programme de sécurisation et de restauration. La mise en sécurité du site a débuté par la construction d'une maison pour un gardien permanent qui devrait être livrée très prochainement. Cette opération est complétée par le rehaussement du mur d'enceinte et par l'installation d'un éclairage public. La rénovation du cimetière comprend aussi la reconstruction de l'ossuaire et le remplacement des emblèmes par des pupitres dont la réalisation est en voie d'achèvement. Les militaires français qui reposent à Mers el-Kébir disposeront ainsi, et durablement, d'une sépulture digne.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108560

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11188

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1043